

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2024

DL-20240328-021

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Annie CHATELARD, 7 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Emilie NGUYEN		X
Georges THOMAS	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET	X		Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE-CHANAY	Nicolas VANEL
Isabelle LOUIS COMME	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	82,8 %	29	24	28



ENVIRONNEMENT

Lutte contre le frelon asiatique - Convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01)

Jean-Michel LADOUCE, adjoint en charge de la Vie des Hameaux, de l'Agriculture, de l'Environnement et du Développement Durable, indique à l'Assemblée que le frelon asiatique est apparu en France en 2004 et sur le territoire aindinois en 2015. Il est par ailleurs reconnu par la communauté européenne comme étant une espèce envahissante. Le groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01) coordonne et anime depuis 2017 la lutte contre le frelon asiatique qui est du ressort des organisations professionnelles et des collectivités.

Ainsi, un dispositif a été mis en œuvre afin de permettre le signalement des nids et leur destruction.

Afin de bénéficier de ce dispositif, les communes peuvent conventionner avec le GDS01. Dans ce cadre, le GDS01 fournit gratuitement aux collectivités les pièges nécessaires, dont l'achat est subventionné par le Département. En contrepartie, la commune s'engage à nommer, parmi ses élus, un référent Frelon Asiatique ayant pour rôle de superviser l'action de piégeage de la commune.

Jean-Michel LADOUCE présente la convention de partenariat avec le GDS01 qui est annexée à la présente délibération.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain telle que présentée,

HABILITE le Maire à signer cette convention,

DESIGNE Jean-Michel LADOUCE référent Frelon Asiatique de la commune.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 mars 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

Le secrétaire de séance,

Pascal GIMENEZ

